

SYNTHÈSE DES PRISES EN CHARGE 2025/2026

Compétitions	Transport		Hébergement	Restauration	Organisation technique				Protocole		Droit d'engagement	Sélections
	Acheminement	Sur place			Installations	Equitation Master	Médical	Obstacles U17/U19/U22/Senior/Master	Médailles	Cadeaux		
Circuits nationaux Tetrathlon U17/U19/U22 Master	Club participant*	Organisateur**	Club participant	Club participant	Organisateur	FFPM : après validation des devis et sur présentation de factures <u>Obstacles ou Equitation :</u> Montant maximum de prise en charge si location d'obstacles 1500€				Organisateur	15€ par athlète	Engagement libre par les clubs sur le site fédéral
Circuits nationaux Pentathlon U17 / U19 / U22 / Master	Club participant*	Organisateur**	Club participant	Club participant	Organisateur					Organisateur	20€ par athlète	
Trophée Christophe RUER Coupe de France Seniors	Club participant*	Organisateur**	Club participant	Club participant	Organisateur (piscine et obstacles FFPM)					Organisateur	20€ par athlète	Engagement libre par les clubs sur le site fédéral
Championnats de France Pentathlon U17/U19/U22/ Master	Club participant*	Organisateur**	Club participant	Club participant	Organisateur				FFPM	Organisateur	25€ par athlète	Confirmation engagement par les clubs, sur le site fédéral, après sélection du DTN
Championnats de France Pentathlon Senior	Club participant*	Organisateur**	Club participant	Club participant	Organisateur (piscine et obstacles FFPM)				FFPM	Organisateur	25€ par athlète	
Finale Nationale Triathlon	Club participant*	Organisateur**	Club participant	Club participant	Organisateur				FFPM	Organisateur	25€ par athlète	
Finale Nationale Laser Run	Club participant*	Organisateur**	Club participant	Club participant	Organisateur				FFPM	Organisateur	15€ par athlète	

*) Déplacements à la charge des clubs pour se rendre sur le lieu de la compétition et/ou des hébergements, avant et après la compétition.

Dans la mesure du possible, la FFPM encourage les organisateurs à prévoir ces transports à titre gratuit ou payant (dans ce cas, les tarifs seront proposés sur le programme de la compétition).

**) si les sites d'organisation des épreuves sont éloignés les uns des autres et nécessitent un transport : les déplacements entre les différents sites sont à la charge de l'organisateur.

Restauration : l'organisateur peut proposer une formule de repas (le tarif apparaîtra dans le programme de la compétition)